



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23071
25 septembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 25 SEPTEMBRE 1991, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE
L'AUSTRALIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de joindre à la présente une déclaration du Ministre
australien des affaires étrangères et du commerce, l'honorable sénateur Gareth
Evans, sur la situation en Yougoslavie, dont le Conseil de sécurité est
actuellement saisi. Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le
texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Peter WILENSKI

ANNEXE

Déclaration du Ministre australien des affaires étrangères et du commerce, l'honorable sénateur Gareth Evans, sur la situation en Yougoslavie

Le Gouvernement et le peuple australiens ont suivi avec une profonde inquiétude la situation en Yougoslavie. Malgré la distance qui la sépare de la Yougoslavie, l'Australie a une affinité particulière avec ce pays et son peuple - l'Australie a en effet la chance de compter une importante communauté d'habitants de souche yougoslave - environ 250 000 personnes. Le Gouvernement australien est donc résolu à faire tout ce qui sera en son pouvoir pour appuyer les efforts actuellement entrepris pour trouver une solution pacifique au conflit en Yougoslavie.

Notre préoccupation touche le bien-être de toute la population yougoslave. Le Gouvernement australien est conscient que plusieurs questions importantes doivent être résolues concernant le statut futur des républiques yougoslaves, en particulier s'agissant de la situation des minorités dans ces républiques. Ce sont des questions qui mettent en cause des états affectifs profonds; elles posent aussi des problèmes juridiques et politiques complexes. Cela étant, rien ne peut justifier qu'on use de la force pour les régler.

Le Gouvernement australien a suivi avec beaucoup d'intérêt et de sympathie les efforts déployés par les Etats membres de la Communauté européenne, l'Union de l'Europe occidentale et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe pour rétablir le dialogue et la paix en Yougoslavie, et considère encourageante la nouvelle selon laquelle le cessez-le-feu actuel semble être respecté. Je félicite les ministres des affaires étrangères de la Communauté européenne qui, sous la direction éclairée du Ministre néerlandais des affaires étrangères, M. Van Den Broek, ont oeuvré et continuent d'oeuvrer inlassablement pour trouver une solution pacifique en Yougoslavie. Je rends également un hommage particulier à Lord Carrington, dont les efforts ont permis d'obtenir le cessez-le-feu actuel.

Le Gouvernement australien donne son plein soutien à la Communauté européenne, à la CSCE et à l'UEO pour qu'elles poursuivent leurs efforts. Nous demandons instamment à ceux à qui incombe en Yougoslavie la responsabilité de la direction des affaires publiques de faire cesser les souffrances de leur peuple.

Nous croyons également que le moment est venu pour l'ensemble de la communauté internationale d'appuyer les initiatives européennes par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies. Le Premier Ministre de l'Australie a écrit le 19 septembre au Secrétaire général de l'Organisation en le priant d'user de son autorité pour encourager le règlement des problèmes yougoslaves et, indépendamment de son avis, le Conseil de sécurité devrait d'urgence, ce qu'il fait maintenant, examiner la question.

On s'est demandé si l'Organisation des Nations Unies, et en particulier le Conseil de sécurité, était habilité à examiner la situation en Yougoslavie. Permettez-moi d'expliquer brièvement pourquoi le Gouvernement australien estime que la situation en Yougoslavie représente une menace pour la paix et la sécurité internationales dans la région, ce qui justifie et même - du point de vue de la Charte - exige, l'intervention de l'Organisation des Nations Unies.

Premièrement, il ne fait aucun doute que la poursuite des combats en Yougoslavie représente une menace pour la sécurité des voisins de ce pays. Les tensions s'aggravent dans toute la région. Tout en espérant ardemment que la trêve actuelle se maintiendra, nous ne pouvons pas méconnaître les mesures qui sont prises, comme le blocus des ports croates et la fermeture de l'oléoduc qui alimente également la Hongrie, non plus que les inquiétudes déjà exprimées par les pays voisins à propos du survol de leur territoire par des appareils militaires non autorisés à le faire.

En outre, un grand nombre de réfugiés fuyant les zones de combat ont déjà traversé les frontières internationales. La menace d'un exode massif est un sujet de grave préoccupation, d'abord pour les voisins de la Yougoslavie et ensuite pour les autres pays à qui il pourrait être demandé d'accueillir les réfugiés.

En bref, les conséquences de la crise en Yougoslavie sont si évidentes et d'une importance si fondamentale qu'elles exigent que le Conseil de sécurité s'en saisisse immédiatement pour remplir les obligations qui lui incombent en vertu de la Charte s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il pourrait être plus simple pour la communauté internationale d'affecter d'ignorer les vastes ramifications de la situation en Yougoslavie, mais ce serait à notre sens manquer de perspicacité et cela irait tout à fait à l'encontre des intérêts du peuple yougoslave lui-même.

On s'est également demandé ce que l'Organisation des Nations Unies pouvait faire que les Européens ne pouvaient pas faire. En premier lieu, le Conseil de sécurité peut user du poids moral et politique de l'ensemble de la communauté internationale pour appuyer les efforts de paix en Yougoslavie déployés par les Européens. Le Conseil de sécurité peut appuyer l'appel lancé en faveur d'un cessez-le-feu durable et d'une issue négociée à la situation en Yougoslavie.

L'Organisation des Nations Unies peut également jouer un rôle plus direct en appuyant les efforts faits par les Européens pour instaurer un dialogue entre les parties. Le Gouvernement australien sait particulièrement gré au Conseil de sécurité de l'invitation faite au Secrétaire général de l'Organisation, dans le projet de résolution dont il est saisi (S/23067), à proposer son assistance sans délai, en consultation avec toutes les parties intéressées, et à faire rapport au Conseil de sécurité. Avec les compétences de négociateur qu'on lui connaît, sa patience et sa persévérance, le Secrétaire général est l'homme de la situation pour ce qui est de résoudre la crise en Yougoslavie.

Le Gouvernement australien se félicite également de l'intention du Conseil de sécurité, dans le projet de résolution dont il est saisi, d'imposer un embargo général et complet sur toutes les livraisons d'armements et d'équipements militaires à la Yougoslavie jusqu'à ce que la paix et la stabilité aient été établies. Le Gouvernement australien a déjà décidé de n'autoriser aucune vente d'armes à la Yougoslavie tant que les combats se poursuivent.

Enfin, le Gouvernement australien estime que le Conseil de sécurité devrait se tenir prêt à envisager d'autres mesures relevant des compétences que lui reconnaît la Charte au cas où la situation en Yougoslavie se dégraderait encore ou les rendrait nécessaires pour quelque raison que ce soit.

L'Organisation des Nations Unies n'est sortie que récemment de la paralysie où l'avaient plongée les années de guerre froide. Au cours des 18 derniers mois, le Conseil de sécurité a joué un rôle essentiel pour ce qui est de résoudre des problèmes naguère insolubles, comme la situation au Cambodge. Il a également fait preuve d'une nouvelle aptitude à remplir les fonctions dont l'investit la Charte à la faveur des mesures prises pour faire revenir l'Iraq sur son invasion et son annexion du Koweït. Le Gouvernement australien trouve un motif d'encouragement dans la revitalisation du Conseil de sécurité et dans la position franche et active qu'il a prise au sujet des points chauds de la scène internationale et régionale actuelle. C'est précisément le rôle que les auteurs de la Charte lui destinaient.

Le Gouvernement australien fait donc appel au Conseil pour qu'il examine la situation en Yougoslavie en faisant preuve de la même imagination et de la même détermination, et oeuvre de concert avec les Etats membres de la Communauté européenne et le Gouvernement et le peuple yougoslaves pour trouver une solution pacifique à la situation en Yougoslavie.

